ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'une Grocery et Buvette, bail et droit d'occupation.

Joseph Brandner vs Arthur R. Emerick.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 58,298 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 20 mars 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

I. Le contenu et installations, etc., d'une grocery et buvette emmagasiné à mon entrepôt d'après l'inventaire.

II. Le droit non expiré de la bâtisse No 942 rue Bourbon, lequel bail expire le 30 septembre 1899 et le loyer étant de $50 par mois, payable par mois.

Et au cas que ledit bail ne serait pas vendu, alors j'offrirai—

Le droit d'occupation des dits lieux, No 942 rue Bourbon, de la date de la vente au 30 septembre 1899.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sheriff civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart vocats pour le plaignant.

8 mars—8 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Billet Hypothécaire de Valeur.

Luther Sexton vs C. K. Luzenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,820—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 mars 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un billet signé et exécuté par C. K. Luzenberg [défendeur] à son propre ordre et par lui endossé, daté, Nouvelle Orléans, 21 mars 1898, pour la somme de Mille dollars, dû et payable deux ans après sa date, et portant un intérêt à raison de 6 0|0 par an de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale comme par acte passé devant Busnière Rouen, notaire public le 21 mars 1898, avec lequel acte d'hypothèque le dit billet est identifié par paraphe du dit notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Boartner et Dodds et C. H. Manion, avocats pour le plaignant.

25 fév—25 26—mars 1 6 9

PAR LE CONSTABLE.

Salomon Haas vs un Cheval brun appartenant à une personne inconnue.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 32,116—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à l'écurie No 424 rue Bourbon, entre Conti et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 11me jour de mars 1899, à 11 heures A. M., de la propriété suivante, à savoir:

Un cheval brun.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

2 mars—2 9 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lawrence Williams et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,937—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Julia Williams, veuve de Lawrence Williams, administrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Frank Zengel, avocat. 9mars—9 13 18

Succession de M. et Mme Frank M. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,286—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Preston F. Hall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÈRIN,
Greffier.

9 mars 9 13 18

Succession de Mme P. Murphy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,527—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Clara A. Higgins, femme de Thomas P. Higgins, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier

Frank McGloin, Avocat. 4mars—4 8 13

Succession de Herminie Martin, veuve de Henry Barbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,885—Division C—Attendu que Gustave Kohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herminie Martin, veuve de Henry Barbey, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

4 mars—4 8 13

Succession de Catherine Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,813—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. F. Stumpf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

1er mars—1 5 10

Dans l'affaire de John Baptiste Verges, un absent,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,615—Division B—Attendu que Mme Alice Verges, veuve de Hilarie Gutierez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatrice dans la succession de John Baptiste Verges un absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

28 fév—28—mars 4 9

MAGASIN AGRANDI!
D'AUTRES MARCHANDISES!!
LE MEILLEUR CHOIX!!!

En Montres, Pendules, Diamants et autres Pierres Précieuses, Bijoux des derniers dessins, Argent Massif et Objets en Plaqué d'innombrables dessins, Verre taillé, Cannes et Ombrelles avec manches en or, Portemonnaies, Lunettes en or, Statues, Porteplumes, Crayons et Plumes en or et argent, etc. Montres, Pendules, Bijoux et Argenterie réparés, et argenterie et dorure faites avec soin

—CHEZ—

Frantz Bros. & Co., BIJOUTIERS,

No 129 RUE BOURBON, PRES CANAL.

Les ordres de la Campagne seront promptement exécutés.

1er sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur

Du Sixième District,

Connue comme (Barinque's Nursery)

Située encoignure de l'Avenue Peters et de la rue Camp.

Succession de Jeanne Geromine Augustine Larquoet.

No 58,225—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre St Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI 29 mars 1899 à midi, la suivante décrite propriété à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville consistant en la moitié de l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Octavie et l'avenue Peters. Ladite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, le 16 avril 1877, annexé à un acte de vente par Edward L. Bowers, passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville le 23ème jour d'avril 1877, mesurant d'après le dit plan ou devis deux cent soixante dix pieds [270,] de face à la rue du Camp, cent soixante deux pieds [162] de face à l'avenue Peters, cent soixante deux pieds [162] de face à la rue Octavie, et deux cent soixante dix pieds (270) sur la ligne le séparant de l'autre moitié du dit ilet et étant composé du tout, les lots originaux désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt trois et vingt quatre, de l'ilet No 26 sur un plan par C. A. Haden, voyer, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville. Et la moitié la plus près de la rue Camp du lot original désigné par le No 6 et 19 sur ledit plan de C. A. Haden, voyer, étant la même propriété acquise par Philippe Barenque, pendant la communauté qui existait entre lui et sadite femme défunte, par achat de Edward L. Bowers et al, par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire de cette ville, le 23me jour d'avril 1877 et enregistré dans le bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 110, folio 43.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises et contenant quelques six chambres, écurie et dépendances.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. D. Chaibonet, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1899 devant être assumées par l'acquéreur, un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, encanteur,
806, rue Perdido.

K. V. RICHARD, avocat.

23 fev—23—mars 2 9 16 23 29

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank M. Metreaud et als vs Adrienne Metreaud, une mineure.

No 58,012—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH—J Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 6 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune près Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1899 et signé le 20 février 1899 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus énumérée et intitulée il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan fait par J. A. Peujo, en date du 6 février 1837 et déposé dans les archives de Jules Mossy, notaire, sous le No 21 de son livre de plans; lesdits lots se touchent et sont bornés par les rues Harmony, St-André, St-David et Pleasant et mesurent 25 pieds de face sur la rue Harmony par les profondeurs suivantes: Lot No 5 98' 11" sur la ligne le séparant du lot No 4 et 96' 11" sur la ligne le séparant du lot No 6 mesure 121' 11" sur la ligne du lot No 5 et 119' 6" sur la ligne du lot No 7 et finalement Lot No 7 mesure 119' 3" sur la ligne le séparant du lot No 6 et 118' 3" sur la ligne le séparant du lot No 8.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente et assumer les taxes de 1899 en plus et au-dessus du prix d'adjudication. Voyez le plan à la Bourse.

Actes de vente passés pardevant John Watt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 12 19 26—avril 2 6

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 57,930.

Succession de James S. Richardson,

Jeudi, 6 Avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nile-Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, Etienne Hennen—Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 57,930, intitulé, succession de James S. Richardson, daté et signé le 4 janvier 1899, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la suivante décrite propriété au dernier et plus haut enchérisseur. Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à la rue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'à ce qu'ils soient payés et garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire. Les candélabres et les installations de gaz ne sont point compris dans cette vente.

4 mars—4 5 9 16 23 30—avril 3 4 5 6

William T. Pate vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 57,187—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm T. Pate syndic des créanciers de l'insolvable de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

2mars—2 6 11

VENTES A L'ENCAN

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. Division B.—No 56,175.

J. Arthur Letten et als. vs Sidney Brand et als.

MARDI 4 avril 1899, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, Nouvelle Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen—Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée J. Arthur Letten et als. vs Sidney Brand et als., docket No 56,175, le dit ordre étant à moi adressé, rendu le 13 février 1899 et signé le 20 février 1899 je procéderai de vendre à midi, à l'enchère publique, la suivante décrite propriété, à savoir:—

1° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Bagatelle [ou Bourbon] et Moralès [ou Marais], dans l'ilet borné par les rues Tonro et St-Claude et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Bagatelle [ou Bourbon] sur 90 pieds de profondeur et façade sur la rue Moralès [ou Marais] faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 255 de l'ilet 30, d'après le plan du faubourg Marigny, déposé en l'étude de Louis T. Claire, notaire. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine et cabinet, une chambre en haut, de chaque côté et loué à raison de $10 par mois chaque côté. Connu comme les Nos 1841 et 1843 Bourbon, encoignure Marais.

2° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Hôpital et Miro, désigné par le No 11 sur un devis annexé à un acte du 1er juillet 1845, pardevant A. Doriocourt, notaire; ledit lot mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 130 pieds de profondeur. Les améliorations portant le No municipal 2317 rue Ursulines et consistant en un cottage simple en bois, contenant deux chambres et cuisine, hangars et grande cour: loué à raison de $8 par mois.

3° Un lot de terre, désigné par le No 13 de l'ilet K, borné par les rues Derbigny, Roman, Dumaine et St-Philippe, sur un plan de J. Rothasse, voyer, déposé en l'étude de H. B. Cenas; ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds. Les améliorations, portant le No municipal 918 rue Roman, et consistant en un cottage double en bois contenant balcon sur la façade, deux chambres et cuisine de chaque côté, cabinet. Loué à raison de $10 par mois.

4° Un lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Bons-Enfants (ou St Claude), Mystérieuse (ou Columbus), Histoire (ou Kerlerec) et Amour (ou Nord Remparts), désigné par le No 3 sur un plan de J. N. De Pouilly, daté le 25 octobre 1852, déposé en l'étude de P. E. Laresche, notaire, sous le No 20 de son livre de plans marqué L; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Bons-Enfants (ou St Claude) sur environ 93 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et environ 93 pieds 2 pouces sur la ligne opposée et 30 pieds en largeur sur la ligne du fond. Les améliorations portant le No municipal 1446 rue St Claude, et consistant en un cottage double en bois, contenant trois chambres de chaque côté, et grande cour. Loué à raison de $8 par mois.

5° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Constance, Chemin Félicité, Magazins et Richard, et mesurant plus ou moins 46 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur irrégulière de 86 pieds sur une ligne et 91 pieds 4 pouces sur la rue Constance, et 32 pieds sur la ligne du fond; ledit lot étant marqué No 3, sur un devis dudit lot et autres dressé par A. d'Hémécourt, annexé à un acte de vente de Bernard Ferrand à Eugénie Posthel, épouse de René Posthel, pardevant Jules Mossy, notaire, le 8 avril 1833. Les améliorations portant les Nos municipaux 1003 rue Félicité et 1623, 1627, 1629, 1631 et 1633 rue Constance, et consistant en une rangée de cottages en bois, la maison de l'encoignure contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et les autres maisons contenant deux chambres et cuisine de chaque côté. Les trois maisons se louent pour $8 par mois de chaque côté.

6° Un lot de terre désigné par le No 4 de l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Johnson et Galvez, d'après le plan de Giroux et Castaing, du 6 juin 1850, déposé en l'étude de P. Lacoste, notaire, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations portant les Nos municipaux 2125 et 2127 rue Dumaine, et consistant en un cottage double en bois, contenant double salons, chambre à coucher, cuisine, cabinet, une chambre en haut et chambre au-dessus de la cuisine de chaque côté, et loué à raison de $11 par mois chaque côté.

7° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Clara (autrefois St-Magdalen), Magnolia (autrefois St-Marc), Gravier et Perdido, désigné par le No 21, sur un devis par J. A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1869, annexé à un acte de vente par A. W. Taylor à la veuve J. Lambert, du 13 février 1869, pardevant W. J. Castell, notaire; ledit lot mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Gravier, 76 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Magnolia, 83 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 22 et 30 pieds en largeur sur la ligne du fond. Les améliorations portant les Nos municipaux 1649 et 1650 rue Gravier, et consistant en un cottage double en bois, contenant deux chambres, cuisine et cabinet de chaque côté. Loué à raison de $9 par mois de chaque côté.

8° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Remparts et St-Claude, formant l'encoignure des rues Ursulines et St-Claude, désigné comme lot No 3 sur un plan fait par Surgi et Persac, daté le 20 juin 1859 et déposé en l'étude de O. Dreuet, notaire; ledit lot mesurant, en mesure américaine d'après ledit plan 44 pieds 1 pouce de face à la rue St Claude sur 62 pieds 3 et 6|8 pouces de profondeur et façade à la rue Ursulines, 32 pieds 6 pouces de profondeur sur une première ligne qui le sépare du lot No 4, de la s'étendant 22 pieds et s'élargissant sur une nouvelle profondeur de 31 pieds 9 et 6,8 pouces, et dans le fond mesurant 44 pieds 1 pouce en largeur sur une première ligne, de la s'élargissant 2 pieds et s'étendant sur une nouvelle ligne 22 pieds 7 pouces. Les améliorations portant les Nos municipaux 1040 1042 rue St-Claude et consistant en un cottage double en bois, contenant quatre chambres dépendances et hangar au rez-de-chaussée et deux chambres et galerie au premier; aussi, cuisine en brique et chambre à charbon. Loué à raison de $20 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1899 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant U. Marionni, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

Les plans à la Bourse.

28 fév—28—mars 1 7 14 21 22 28 29—av 3 4

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

No 901 HOPITAL,

Coin Dauphine.

No 1226 DAUPHINE.

Entre Quartier et Hôpital.

Nos 1012 et 1014 DAUPHINE

Entre Ursulines et St-Philippe.

Succession de E. J. Soniat.

No 56,147—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 28 mars 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 février 1899 et signé le 20 février 1899, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° La résidence à deux étages en briques avec mansardes, 901 rue Hôpital, encoignure Dauphine, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne et Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, contenant vestibule, 7 chambres, chambre à bain, vastes vérandas de face et sur le côté, galerie dans le fond et 3 chambres dans la mansarde, les chambres principales tapissées, gaz, hydrant, citerne, cour pavée. Les candélabres pour gaz non incluse dans la vente. Le lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital est désigné par le No 1 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 21 mars 1857, et annexé à un acte passé pardevant A. Bondousquié, notaire en la Nouvelle-Orléans, le 3 avril 1857, et ledit lot mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 1 pouce de face à la rue Hôpital sur 87 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine.

2° Le joli cottage simple en bois (façade en briques) couvert en ardoises 1226 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier contenant vestibule, 5 chambres, cuisine, cour de côté et allée, 2 citernes, gaz, etc; le lot de terre commence à une distance de 91 pieds 8 pouces de l'encoignure de la rue Quartier et mesurant 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 65 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles comme ledit lot paraît sur un devis de A. de Armas, daté le 14 mars 1883, annexé à un acte de E. Berry daté le 12 mai 1883, et sur un autre devis de J. A. d'Hémécourt, daté le 24 novembre 1871.

3° Le cottage double en briques à un étage et mansarde, Nos 1012 et 1014 rue Dauphine, entre les rues Ursulines et St Philippe, ilet rue Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 77, contenant de chaque côté 3 chambres et vestibule pour escalier; sur le fond du lot est une cuisine en briques à deux étages avec 2 chambres de chaque côté; cour pavée, hydrant, etc. Le lot de terre mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, [faisant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes mesure américaine.]

Toutes ces propriétés sont bien situées et prouveront qu'elles sont d'un placement payant.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat et vente en éviction en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication des taxes de 1899, d'accepter les polices d'assurance existantes et de rembourser la portion non expirée de la prime et de transférer le police aux porteurs des billets, et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers que du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs incluant les timbres de revenu intérieur des Etats Unis.

CHAS. F. CLAIBORNE, avocat.

25 fév—25 26 28—mars 7 14 25 28

VENTES PAR LE CONSTABLE

Timothy V. Regan, Receveur vs Edwin S. Gardiner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 38,162—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique devant mon entrepôt, sur la rue Lafayette entre les rues Camp et Magasins, MARDI, 14 mars 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendant Edwin S. Gardiner dans cette affaire, dans et à sa réclamation s'il y en a, contre Joseph Solomon, composant la raison sociale de Joseph Solomon & Co., laquelle réclamation il allègue d'être pour la somme de huit mille dollars, de dommages ainsi qu'il est pris pour une demande reconventionnelle enregistrée par ledit Edwin S. Gardiner, dans l'affaire de Joseph Solomon & Co vs Edwin S. Gardiner, et als, No 55,028, Division B, Cour Civile de District, ladite réclamation étant pour $5000.00 pour dommages actuels et $3000,00 pour dommages primitifs, sur laquelle dite demande reconventionnelle jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans a été donné en faveur de Joseph Solomon, lequel dit jugement a été rappelé en suspension par ledit Edwin S. Gardiner à la Cour d'Appel pour la Paroisse d'Orléans, et est maintenant en appel dans ladite Cour d'Appel pour la Paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable Première Cour de Cité.

3 mars—3 8 14

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne Directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA CHAMPAGNE, 11 mars.
LA BRETAGNE, 18 mars.
LA TOURAINE, 25 mars.
LA NORMANDIE, 1er avril.
LA CHAMPAGNE, 8 avril.
LA BRETAGNE, 15 avril.

Passage de première classe pour le Havre, $55 et au-dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3, Bowling Green, N. Y.

E. E. PREVOST, 45 rue Baronne,
Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL
Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

LOUISIANA.....Mercredi, 15 mars.
KNICKERBOCKER.Mercredi, 22 mars.
HUDSON.....Mercredi, 29 mars.

Partiront de leur quai à 8 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Frêt assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALEX. HARRIS, Agent.
No 313 rue Carondelet.

15 sept

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC SUNSET ROUTE COMPANY

Bureau de Billets de la Ville,
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanade.

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivée
Express de la Californie. No 20....8:40 p. m.	No 19....7:55 a. m.
Express du Texas et du Mexique. No 18....9:00 a. m.	No 17....6:40 p. m.
M. L. et T Local No 50....8:15 a. m	No 51....5:45 p. m.

Le célèbre Sunset Limited, sans changement à Los Angeles et San Francisco, quitte la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis, à 11 heures A. M. Arrive à la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mercredis à 7:20 A. M., faisant connections à la Nouvelle Orléans à et de tous les points est.

Pullmann Sunset Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis, vendredis et dimanches soirs pour San Francisco directement.

fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans.	6:00 p.m.	7:00 a.m
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:35 p.m
Part de Meridian	12:01 a.m.	
Arrive à Birmingham	4:20 a.m.	
Arrive à Chattanooga	8:20 a.m.	
Arrive à Lexington	5:10 p.m.	
Arrive à Cincinnati	7:30 p.m.	

Seulement 25 1|2 heures à Cincinnati avec chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Vic. Washington, D. C. seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. Hôtel St-Charles.

W. STOMS, Ass't Gen. Pass. Agent.
GEO H. SMITH, G. P. A.

1er jan—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 4 déc. 1898.

Départ. Arrivée

Chicago et St-Louis Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.
No 4, départ 9 A. M.
No 3, arrive 7:45 P. M.
Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule, chars café sur trains Nos 3 et 4, service à la carte.

Fast Mail.
No 2, départ, 8.00 P.M.
No 1, arrive 7:35 A. M
Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,
No 2, départ 8:00 P. M.
No 1, arrive 7:35 A. M.
Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

Local Mail and Express.
No 24, départ 7:00 A. M.
No 23, arrive 10:00 P. M
Pour Fulton, Ky, et les stations intermédiaires.

McComb City Accommodation.
No 32, départ 5:30 P. M.
No 31, arrive 9:30 A. M.

Yazoo & Mississippi Valley R. R
No 6, départ 4:00 P. M.
No 5, arrive 10:40 A. M.
Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg, Memphis et Kansas City.

Local Day Express.
No 22, départ 8:00 A. M.
No 21, arrive 5:50 P. M.
Pour Vicksburg Natchez et les points intermédiaires.

Baton Rouge Accommodation.
No 34, départ 4:20 A. M.
No 33, arrive 9:20 A. M.
S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Common.

W. A. KELLOND, Ass. Agent Gén des Pass.
WM MURRAY, D. P. A. Nlle-Orléans.

28 nov—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No.	Arrivées	No.	Departs
1 fast line	7:05 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
3 fast mail	7:40 am	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:30 pm	6 fast line	7:55 am
7 Coast tous les jours (dim ex)	8:55 am	8 Coast tous les jours dim ex)	4:00pm

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Cana...

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
O. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

1mars—au 31 déc

SR Southern RAILWAY!

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	[illegible] A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	[illegible] A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:1[illegible] A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3,30 P. M

No 38 courant sans